

Les huissiers de justice du pays sont inquiets: la police moins disponible pour les protéger

Sud Presse - 04 Okt. 2021

Par Françoise De Halleux Les huissiers de justice du pays sont inquiets. Les zones de police sont de moins en moins disponibles pour les

accompagner et les protéger lors des expulsions et visites de domicile. La solution apportée par le ministre de la Justice Van Quickenborne ne les satisfait pas entièrement.

Les huissiers de justice font un métier dangereux. Lorsqu'il s'agit d'entrer dans le domicile d'une personne pour dresser l'inventaire de ses biens à saisir, ou lorsqu'il faut procéder à l'expulsion d'un locataire parce qu'un juge en a décidé ainsi, l'huissier est rarement le bienvenu. Et parfois, il est très mal reçu.

L'article complet est à lire ici

Raison pour laquelle il se fait généralement accompagner par la police, pour ces missions « délicates ». Le problème, dénoncé par la Chambre nationale des huissiers de justice, c'est que les zones de police sont de moins en moins souvent disponibles pour les assister.

« Sur Bruxelles par exemple, il arrive que l'on doive retarder de 1 à 2 mois une visite, car la police n'a personne de disponible », témoigne Laurent Tonnus, vice-président de la Chambre nationale des huissiers de justice.

Permettre aux huissiers de consulter le « pédigree » du citoyen

Interpellé à ce sujet en Commission Justice de la Chambre, le ministre de tutelle, Vincent Van Quickenborne (Open VLD) a annoncé qu'on allait désormais permettre aux huissiers de justice de consulter la BNG, la fameuse banque de données policières. Et cela, afin de mieux cerner l'individu et son éventuelle dangerosité, avant de débarquer chez lui. « #L'objectif de donner aux huissiers de justice une plus grande autonomie pour évaluer la dangerosité des citoyens dans le cadre d'une visite est lié à l'objectif de réduire le nombre d'appels à la police et d'éviter le recours systématique à la police ».

« Ce que le ministre propose est un mieux, cela permettra de voir à qui on a affaire, de voir par exemple qu'on va se rendre chez une personne qui entre facilement en rébellion ou qui a déjà frappé un agent de police », réagit Laurent Tonnus.

« Mais cela ne PEUT pas remplacer la présence policière. » Laurent Tonus se remémore une anecdote et nous la raconte#

Les faits divers concernant cette profession sont légion... voici des exemples